AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-8-78027652

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

80

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

n° 26 - 9 août 1978

V I G N E

MILDIOU : Un traitement dit "de couverture" est recommandé actuellement dans certaines situations du littoral, du département de l'Aude (partie Ouest notamment) et du Gard (partie Nord), et plus particulièrement dans les vignes où la maladie poursuit sa lente progression. Des taches sont apparues à la faveur des pluies (assez faibles) et surtout d'une forte humectation du feuillage.

Ce traitement a pour but d'assurer le maintien du feuillage et, par conséquent, de favoriser l'aoûtement des bois. On aura intérêt à utiliser un produit ayant une bonne rémanence (produits cupriques de préférence).

Rappelons que le mélange phosetal + folpel est interdit soixante jours avant récolte. Il conviendra, sur les raisins de table en particulier, de ne pas effectuer de traitement à proximité de la cueillette afin d'éviter la présence de résidus chimiques indésirables.

OIDIUM : L'adjonction de soufre mouillable peut se justifier encore dans certaines situations.

BOTRYTIS : Une troisième application est recommandée avant véraison qui, bien que retardée, devient imminente pour la plupart des cépages de la région. Se référer aux précédents bulletins énumérant les fongicides à utiliser.

EUDEMIS : Les conditions climatiques que nous connaissons actuellement freinent l'évolution de l'eudémis. Le 3ème vol devrait cependant être perceptible au vignoble à partir du 10/12 août (Gard, Hérault). Les premières éclosions sont probables vers le 12/14 août dans les situations favorables de la région de Perpignan.

Une prochaine note précisera les modalités et si une application s'impose ou non.

CICADELLES : L'attention a été attirée sur le danger présenté par ces ravageurs. Une deuxième application - la plus importante - doit être effectuée actuellement en vue d'éviter des dégâts pouvant aller jusqu'au dessèchement des feuilles. Cette lutte s'impose dans le département du Gard et, dans certaines situations, ailleurs. Les modalités de lutte ont été précisées dans le bulletin n° 21.

ARBRES FRUITIERS

POU de SAN JOSE : région de Perpignan

L'essaimage du Pou de San José se poursuit actuellement. Il devient nécessaire d'effectuer la deuxième application conseillée 10 à 12 jours après celle réalisée dans la dernière décade de juillet.

On procèdera particulièrement au traitement des arbres actuellement récoltés et non traités à ce jour.

P. 280

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER : Assurer une nouvelle fois la protection des fruits à récolter avant le 30 août (3ème application) et celle des fruits à mâturité encore plus tardive (2ème application).

L'adjonction d'un produit fongicide sur ces variétés à récolter après le 20 août permettrait de lutter contre les maladies attaquant les fruits à mâturité (choisir le benomyl ou carbendazime ou méthylthiophanate.

MOUCHE DES FRUITS ou CERATITE : De nouvelles attaques nous ont été signalées. Il demeure souhaitable dans les secteurs où le ravageur a été décelé de procéder à un traitement, en respectant strictement les délais d'emploi imposés avant la cueillette. Les insecticides, dont l'efficacité a été vérifiée vis-à-vis du ravageur ont été signalés dans le bulletin n° 25.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES / L'activité de ce ravageur est à nouveau faible. La protection doit cependant être poursuivie sur toutes les variétés de pommes et de poires non récoltées avant le début de septembre.

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES : Rappelons que deux à trois traitements sont nécessaires pour assurer la protection contre les maladies de conservation.

Le choix du produit doit être fait parmi les produits suivants :

benomyl (Benlate)	30 g m.a./hl
carbendazime (Bavistine)	30 g m.a./hl
méthylthiophanate (Pelt 44)	70 g m.a./hl

OLIVIER

MOUCHE DE L'OLIVE ou DACUS : Les premières captures ont été enregistrées dans l'Hérault. Les modalités de lutte seront précisées dans un prochain bulletin. Il n'existe aucune urgence pour l'instant.

CULTURES LEGUMIERES

DORYPHORE (Lozère) : Des pullulations, constatées dans les cultures tardives de pommes de terre en Lozère, incitent à réaliser des traitements insecticides.

MILDIOU DE LA TOMATE : Les orages qui se sont abattus sur les secteurs Est et Nord-Est du département du Gard et, plus localement à St Gilles et à Beaucaire (30), risquent d'entraîner des attaques soudaines de mildiou. La protection est donc recommandée notamment dans les plantations où la cueillette est envisagée fin août début septembre.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V. LAGAUDE

Tirage du 9 août 1978 1550 exemplaires
n° d'inscription PP 531 AD